

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
13/01/2023	23/01/2023	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 18 janvier à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, JOUAUX Laëtitia, BOULET Peggy

ABSENTS : néant

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°04-01-2023 : Autorisation de signature – avenant au contrat de restauration collective

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'une proposition d'avenant au contrat de restauration collective de la part de la société Restoria.

Cette société est en effet titulaire du contrat de production et livraison des repas des cantines en liaison froides pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2022, contrat renouvelable sur une durée maximale de 3 années.

La société Restoria présente un avenant visant à modifier la formule de révision des prix prévue au marché.

Dans son exposé la société indique que cet avenant est motivé par les circonstances imprévisibles que constitue les hausses de prix des matières premières et des couts d'énergie. L'avenant proposé fait suite à un avis du Conseil d'Etat du 15 septembre dernier, suivi d'une circulaire de la première ministre du 29 septembre.

La nouvelle formule de révision tarifaire proposée a fait l'objet d'un échange avec les services préfectoraux du service de contrôle de la légalité et inclus désormais de l'évolution des prix des matières premières, de l'énergie, du cout de transport et des frais de personnels.

Pour information, pour le mois de janvier 2023, la hausse sera de 3.622%, le tarif étant évolutif de manière trimestriel à la hausse comme à la baisse suivant les indices prévus.

En cas de refus du conseil municipal, la société Restoria fera valoir son droit de résiliation du contrat.

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Affiché le


ID : 035-213500192-20230118-04_01_2023-DE

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité (2 abstentions)

Prend acte de la proposition d'avenant au contrat de production-livraison en liaison froide des repas des cantines scolaires

Autorise madame Bondiguel, adjointe au Maire en charge des marchés publics, à signer l'avenant

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

